



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS
DU BEUVE ET DE LA BASSANNE



Auros, le 14 Décembre 2021

Compte-Rendu du Comité de Pilotage des 4 sites Natura 2000

FR7200801 « Réseau hydrographique du Brion »

FR7200802 « Réseau hydrographique du Beuve »

FR7200694 « Réseau hydrographique de la Bassanne »

FR7200695 « Réseau hydrographique du Lisos »



Contact :

Lucie MARIE

07 86 00 47 84

natura2000@smahbb.fr

Membres présents :

AIME Michel, Maire de la commune de Sauviac, Président du Comité de Pilotage
BENTEJAC Jean-Luc, Adjoint de la commune de Savignac, Président du SMAHBB
BROGNIEZ Sylvain, CD 33 CATERZH
CANTIN Jérôme, Conseiller de la commune d'Auros
DUPUY Valéria, SMAHBB
DUBOUILH Guy, Maire de Berthez
ESPAGNET Denis, Délégué de la CdC du Bazadais, Maire de la commune de Labescau
EYHERABIDE Sophie, chargée de projet Eau, Nature et Territoire à la DDTM de la Gironde
GAZENDEL François, Chambre d'Agriculture 47
GENET Morane, SMABV du Ciron
HUGE Patrick, Commune de Noaillac
HUGUET Théo, Technicien Rivières au SMAHBB
JAYLES Bernard, Commune de Grignols et SIEAPA de Grignols et Lerm-et-Musset
LAFFITEAU Jean-Paul, Conseiller de la commune de Cocumont
LAGOURGUE Cynthia, SMABV du Ciron
LAINE Manon, Animatrice Natura 2000 à EPIDROPT
LEGLISE Jean-Pierre, Conseiller de la commune d'Auros
MARIE Lucie, animatrice Natura 2000 au SMAHBB
MEYER Elise, Chargée d'études milieux aquatiques à la FDAAPPMA 47
PAGE Ludivine, CRPF NA
PAGOT Bernard, Maire de la commune de Barie
POIS Grégory, Technicien ADPAG 33
SERRA Isabelle, SMABV du Ciron
VINCENT Jean-Pierre, Syndicat des eaux BDG

Membres excusés :

BOSCUS Claire, Animatrice Natura 2000 au SMEAG
CRAIPEAU Florent, Chef de service GEMAPI, Val de Garonne Agglomération
CRESTÉ Magali, Direction de l'Environnement, CD 33
DOLIDON Nicolas, Région Nouvelle-Aquitaine
DOMONT Marie-Claire, Agence de l'eau Adour-Garonne
FARIGOT Guillaume, Directeur des services techniques, CDC du Sud Gironde
TOUZOT Olivier, Groupe Chiroptère Aquitaine
TURBET DELOF Dominique, Maire de la commune de Puybarban
VIELET Charlene, Groupe Chiroptère Aquitaine

Introduction

Monsieur Jean-Luc BENTEJAC, Président du SMAHBB, ouvre la réunion à 14h05. Il remercie les membres présents et excuse les absents. Il évoque ensuite les points forts de l'année écoulée pour les élus Natura 2000 dont la première rencontre nationale des élus Natura 2000 qui s'est déroulée en novembre 2021 à Paris.

Monsieur Michel AIME, Président du Comité de Pilotage, remercie à son tour les membres présents. Il évoque l'importance de l'animation des sites Natura 2000 face aux enjeux des territoires.

La parole est ensuite donnée à Madame Sophie EYHERABIDE, chargée de projet à la DDTM de la Gironde. Elle remercie également les membres présents et introduit le bilan de l'animation 2021 qui va présenter l'animatrice Natura 2000.

1. Présentation des sites et du fonctionnement du Copil

L'animatrice Natura 2000, Madame Lucie MARIE, présente ensuite les quatre sites Natura 2000 « Réseaux hydrographiques du Brion, du Beuve, de la Bassanne et du Lisos ». La localisation, les enjeux et les objectifs de conservation sont détaillés pour chaque site. Puis la gouvernance des sites et le fonctionnement du Comité de pilotage (Copil) sont exposés.

2. Bilan de l'animation 2021 des 4 sites

L'animatrice Natura 2000 présente ensuite le bilan de l'animation sur les quatre sites Natura 2000 pour l'année 2021.

Quatre volets sont présentés (voir présentation jointe) : volet contractualisation, volet évaluation des incidences, volet suivis écologiques et amélioration des connaissances, volet communication.

Monsieur Sylvain BROGNIEZ, du département de la Gironde, présente les travaux d'aménagement d'ouvrages (passages petite faune) :

- réalisés par le CD 33 depuis 2019 sur les sites Natura 2000 du Brion et du Beuve,
- à venir d'ouvrages situés sur les sites de la Bassanne et du Lisos.

Ces aménagements empruntés par différentes espèces animales diminuent la mortalité par collisions routières, notamment pour la Loutre ou le Vison d'Europe. Il précise qu'un suivi 12 mois après installation a permis de constater l'utilisation de 11 ouvrages sur les 24 équipés.

Monsieur Michel AIME, Président du Copil, revient sur la participation du SMAHBB à la première rencontre nationale des élus Natura 2000 qui s'est déroulée à Paris en novembre 2021. Il fait part du grand intérêt de rencontrer d'autres élus du territoire et de pouvoir échanger sur des problématiques communes aux différents sites Natura 2000 français.

3. Stratégie d'actions 2022

L'animatrice Natura 2000 présente ensuite la stratégie d'actions sur les quatre sites Natura 2000 pour l'année 2022.

Quatre volets sont présentés (voir présentation jointe) : volet contractualisation, volet Evaluation des incidences, volet suivis écologiques et amélioration des connaissances, volet communication.

Monsieur Sylvain BROGNIEZ demande le montant que peut espérer toucher un propriétaire qui s'engage dans un contrat Natura 2000 forestier visant la préservation d'un îlot de sénescence.

Madame Sophie EYHERABIDE répond que cela dépend du nombre d'arbres mis en défens ainsi que de leurs tailles et caractéristiques, ainsi que de la surface de l'îlot de sénescence. Ce montant est donc variable d'un contrat à l'autre. Elle précise par ailleurs que ce contrat engage le propriétaire sur le maintien de l'îlot pour une durée de 30 ans bien que le montant intégral du contrat soit versé au propriétaire la première année d'engagement.

4. Questions diverses

- Monsieur Guy DUBOUILH demande si un fermier peut également bénéficier de MAEC sur les territoires où les PAEC sont ouverts.

L'animatrice Natura 2000 répond que les MAEC sont contractualisables, sur les territoires ouverts, par tout exploitant qui déclare ses parcelles à la PAC, qu'il soit propriétaire ou fermier.

- Monsieur Guy DUBOUILH demande si des travaux de forage ou de creusement d'un puits sont possibles sur un site Natura 2000.

Mme Sophie EYHERABIDE répond que, suivant le projet, l'autorisation pour ces travaux relève de la loi sur l'eau, indépendamment de la position de la parcelle au sein d'un périmètre Natura 2000.

Elle rappelle que les projets prévus sur des sites Natura 2000 font souvent déjà l'objet d'une autorisation administrative, excepté pour les projets qui relèvent de la liste propre à Natura 2000. Ces projets sont, en Gironde, pour les quatre sites ici concernés : les premiers boisements de plus d'1 ha, les retournements de prairies de plus de 5 ans et de landes, et les travaux sur les ponts.

Pour mémoire les porteurs de projet peuvent s'appuyer sur l'animatrice Natura 2000 et le technicien rivière : ce sont leurs contacts locaux.

- Monsieur Guy DUBOUILH demande ensuite par quels moyens un propriétaire peut connaître la réglementation en vigueur sur ses parcelles.

L'animatrice Natura 2000 rappelle qu'il ne faut pas hésiter à les contacter elle ou son collègue Technicien Rivière pour toute question concernant un projet sur un cours d'eau ou une parcelle située sur un site Natura 2000.

De plus, il peut aussi trouver des renseignements sur le site internet du SMAHBB dans l'onglet relatif à Natura 2000.

Le Président du Copil remercie les participants et clôt la réunion à 15h30.

5. Relevé de décisions :

- Le bilan de l'animation 2021 est validé
- Le programme de l'animation 2022 est validé